



Date de convocation :
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 072/2020

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : FISAC - Zoom sur les aides directes : rapport d'information

Le dispositif FISAC fait suite à la signature de la convention « Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de SNA » le 29 août 2019 entre l'Etat, Seine Normandie Agglomération, les chambres consulaires (CCIPN et CMA de l'Eure), le Club des Commerçants (Vernon), l'UCIAL des Andelys et l'UCIAL de Pacy-sur-Eure.

➤ **Zoom sur les aides directes :**

Etat :	192 000 €
SNA :	192 000 €
Montant engagé au 15/05/2020	100 790,14 €
Montant disponible au 15/05/2020	283 209,86 €

⇒ **1 dossier validé** lors du comité de pilotage du 24 janvier 2020 et **2 dossiers validés** lors du comité de pilotage du 15 mai 2020, soit un montant total accordé de 17 376,58 € :



QUI	Commune	Activité	Projet	Dépenses subventionnables	Montant FISAC accordé
				Modernisation / accessibilité / sécurisation	
TRYBA <i>M LEQUEST</i>	10 boulevard Isambard 27200 Vernon	Vente et pose de menuiseries	Modernisation intérieure et extérieure	13 441,44 €	5376,58 €
ETS PIERRE <i>M LARUELLE</i>	10 et 12 rue des Tanneurs 27200 Vernon	Vente d'armurerie, coutellerie, vêtements	Modernisation intérieure et extérieure	24 163,14€	6 000€
LE BAGHERRA <i>M BRUNEAU</i>	6 rue de l'Horloge 27200 Vernon	Restauration	Modernisation intérieure et extérieure	26 114,22 €	6 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du présent rapport d'information.

Evénementiel, jeunesse et sports

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).